

3839364

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/03/2019
Retour Préfecture : 29/03/2019



AMIENS
C.C.A.S.

Séance du

Lundi 11 février 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du lundi 11 février 2019

1 - Délégations de vote.

2 - Communications de la vice-présidente.

- Bilan sur l'opération paniers gourmands et choix pour le prochain panier douceur.
- Préparation de la candidature Destination pour tous et Lettre d'engagement.
- Bilan de la journée des acteurs du social.
- Journée différent comme tout le monde.
- Signature de la convention St-Gobain.
- Inauguration du logement témoin adapté.
- Proposition de nom pour le logement témoin adapté.

3 - Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018. Approbation.

4 - Débat d'orientation budgétaire. Exercice 2019.

5 - Partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de l'inclusion numérique avec ENEDIS. Convention.

6 - Questions diverses.

Séance présidée par Annie VERRIER, Vice-Présidente

Membres présents :

- Madame Annie VERRIER, Vice-Présidente,
- Madame Françoise BERGER, Administratrice,
- Monsieur Paul-Eric DÈCLE, Administrateur,
- Monsieur Stéphane POLLAK, Administrateur,
- Madame Maryse DELOISON, Administratrice,
- Monsieur Pierre LACOUR, Administrateur,
- Madame Nathalie LE-CLERCQ, Administratrice,
- Madame Lucienne NOMBO-BAYONNE, Administratrice,
- Monsieur Xavier STAES, Administrateur,
- Monsieur Christian GAY, Administrateur,
- Madame Sonia HAMADI, Administratrice,
- Madame Maryse LION-LEC, Administratrice,
- Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH, Administratrice.

Autre participante :

Madame Chantal MODESTE.

Membres excusés :

- Madame Brigitte FOURÉ, Présidente,
- Monsieur Joseph CASILE, Administrateur.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h36.

1 - Délégations de vote.

Mme VERRIER : « J'ai reçu les excuses de Madame FOURÉ et de Monsieur CASILE. »

2 - Communications de la vice-présidente.

- **Bilan sur l'opération paniers gourmands et choix pour le prochain panier douceur.**

Madame VERRIER a commenté le diaporama dont les principales slides sont reprises ci-dessous.

Evolution des paniers gourmands et paniers douceur de 2015 à 2018								
	2015		2016		2017		2018	
	Paniers Gourmands	Paniers Douceurs	Paniers Gourmands	Paniers Douceurs	Paniers Gourmands	Paniers Douceurs	Paniers Gourmands	Paniers Douceurs
commandé	7850	1200	7850	1200	7850	1200	7850	1200
délivré	7403	1188	7552	1194	7018	1199	7171	1200
solde	447	12	298	6	832	1	679	0

Ville d'**Amiens**
amiens.fr AMIENS

Mme VERRIER : « Vous pouvez remarquer que, grâce à l'informatisation, la gestion des stocks a été améliorée entre 2017 et 2018. Cependant, il reste encore 679 paniers gourmands en 2018 qui n'ont pas été retirés. Ces derniers ne sont pas gaspillés puisqu'ils sont offerts aux associations caritatives. »

Mme GIRARD : « Pour arriver à une commande de 7 850 paniers gourmands, nous nous sommes servis des listes électorales. Et en ce qui concerne les paniers douceurs, nous avons demandé aux EHPAD leur nombre de places. Grâce à la gestion informatisée, il est plus facile de savoir qui ne vient pas

chercher son panier et pour quelle raison. Un travail à ce sujet est en cours, afin d'affiner les besoins et ajuster au mieux les commandes. »

Mme MODESTE : « Est-ce que les listes électorales sont mises à jour ? Les paniers en trop ne sont pas perdus certes mais il est dommage de ne pas trouver une gestion plus fine. »

Mme GIRARD : « Elles sont mises à jour à chaque nouvelle élection, et il y a un croisement des données avec les personnes qui sont décédées. Un travail de calibrage est fait, et c'est pour cela que nous souhaitons vous proposer une nouvelle option. »

Mme VERRIER : « Il vous est proposé soit de maintenir le niveau de commande actuel à un coût unitaire identique et poursuivre la remise des paniers gourmands aux associations caritatives, soit de réduire la commande de 500 paniers gourmands (ce qui nous laisserait une marge de manœuvre) et d'augmenter le prix du panier à 10,30 € par exemple, au lieu de 9,95 € actuellement, pour avoir un panier plus fourni ou plus qualitatif. Qu'en pensez-vous ? »

Mme MODESTE : « Les quelques 5 000 € économisés pourraient être mis sur les paniers douceurs par exemple, au lieu des paniers gourmands. »

M. STAES : « En ce qui concerne la distribution des paniers, pour quelle raison les personnes ne viennent pas les chercher ? Est-ce lié à la recentration des points de distribution ? »

Mme VERRIER : « Nous avons recentralisé certains points de distribution car cela engendrait un coût de personnel trop important, cependant nous avons assoupli les créneaux. Le message à faire passer est que lorsqu'une personne ne peut pas venir chercher son panier, il peut demander à une tierce personne de le récupérer à sa place, ou alors nous demander de leur déposer. Chaque année, beaucoup d'élus et d'administrateurs sont bénévoles pour distribuer les colis non récupérés, cependant, il y a très peu de demande en ce sens. »

Mme MODESTE : « Je souhaiterais mettre l'accent sur l'intérêt des visites à domicile. Il y a beaucoup de personnes qui sont isolées et qui ont besoin d'aide, ne serait-ce pour leurs démarches administratives. J'ai eu récemment l'occasion d'alerter l'écoute sénior pour une personne. C'est important d'être au plus proche de ces personnes et de se rendre disponible. »

M. LACOUR : « Je souscris à ce qui vient d'être dit. Il y a deux catégories de personnes, celles qui ne souhaitent pas bénéficier de ces paniers pour diverses raisons, et là, effectivement il faudrait trouver le moyen de déduire ce contingent pour ne pas faire de gaspillage ; et il y a les autres personnes qui ne viennent pas chercher leur panier car elles n'en n'ont pas la possibilité, elles sont souvent très isolées et démunies, et c'est là qu'un travail doit être fait pour écouter les gens et leur trouver une solution. »

Mme VERRIER : « Pour en revenir à la question initiale, dans un premier temps, les administrateurs sont-ils d'accord ou non pour diminuer le nombre de paniers à la commande et réinjecter l'argent au bénéfice des aînés ? »

L'ensemble des administrateurs présents a répondu favorablement à cette requête.

Don de paniers gourmands aux associations caritatives de 2012 à 2018

Année	Association	Volumede paniers
2018		679
2017	Banque alimentaire	832
2016	Secours Catholique	304
2015	Secours Populaire et Restos du cœur	517
2014	Banque alimentaire	196
2013	Croix Rouge	350
2012	Secours Populaire	320

Mme VERRIER : « Dans un second temps, nous avons donc 679 paniers non distribués. Le tableau qui vous est présenté récapitule sur les dernières années les associations caritatives à qui nous avons offert ces paniers restants. Le Secours Catholique a fait une demande par courrier pour nous solliciter, il n'y a pas eu d'autre demande écrite. La question est donc, à quelle ou quelles associations distribuerons-nous ces 679 paniers ? Avec ce qui vient d'être acté précédemment, ce devrait être la dernière année où nous avons à redistribuer les paniers restants aux associations caritatives en aussi grand nombre. »

Après concertation, l'ensemble des administrateurs présents ont décidé de partager de manière égale entre ces 3 associations : les Restos du cœur, le Secours Catholique, et la Croix Rouge.

Mme BERGER : « En ce qui concerne les 5 000 € d'économies que l'on fera l'année prochaine en réduisant le nombre de paniers, j'ai fait un rapide calcul, cela reviendrait à augmenter de 0,76 centime d'euro les prochains paniers. Que pouvons-nous avoir de plus pour 0,76 € ? »

Mme MODESTE : « Il faudra voir ce que les prestataires peuvent nous proposer. Il sera certainement possible de rendre les paniers plus qualitatifs. »

Mme VERRIER : « Je propose que l'on répartisse les 5 000 € entre les paniers gourmands et les paniers douceurs. Je rappelle que lorsque un appel d'offres est infructueux ou qu'il n'y a qu'un seul lot et qu'il ne convient pas, il est possible de relancer l'appel d'offres. Nous nous souvenons du lot des meringues qui n'était pas du tout adapté pour des personnes âgées.

Il convient maintenant de redéfinir le contenu du panier douceur ou bien-être pour l'année 2019. Pour rappel, en 2018, ce panier à destination des EHPAD avait évolué passant d'un panier alimentaire à un panier contenant des produits de toilette. Sur les neuf établissements livrés, six ont exprimé le souhait de revenir aux paniers douceurs composés de friandises. Etes-vous d'accord pour revenir à un panier douceur alimentaire ? »

Les administrateurs ont donné leur accord pour un panier douceur au titre de l'année 2019.

Choix du menu du prochain panier gourmand		
	Plat	Vin
2019		
2018	dinde	blanc
2017	pintade	rouge
2016	canard	blanc
2015	gibier	rouge
2014	dinde	blanc moelleux

The logo of the City of Amiens, featuring the text "Ville d'Amiens" above "Amiens" in a stylized font, with the website "amiens.fr" and a red star emblem.

Mme MODESTE : « Il était envisagé d'enlever la bouteille d'alcool des paniers gourmands dans certains quartiers de la ville. Qu'en est-il finalement ? »

Mme GIRARD : « Le questionnaire, qui avait été proposé, relatait que la plupart des personnes souhaitaient du vin, quelques personnes seulement préféraient avoir des jus de fruits. La gestion de plusieurs paniers « personnalisés » paraît très difficile. C'est tout une autre organisation. »

Mme VERRIER : « Effectivement, d'autant plus que les quelques personnes qui ne veulent pas d'alcool seront certainement ravies de l'offrir à un ami ou un membre de leur famille. Je pense que nous allons laisser la bouteille d'alcool et nous allons faire confiance à Madame MODESTE pour choisir au mieux les aliments qui constitueront ce nouveau panier gourmand. »

- Préparation de la candidature Destination pour tous et Lettre d'engagement.

Candidature destination pour tous évolution de la voirie accessible

2016



2018





Candidature Destination pour Tous

- **Visite ministérielle le 12 mars 2019**
- **Audit avant fin avril**
- **Dépôt de candidature début mai**
- **Soutien des administrateurs au travers de la lettre d'engagement**



Mme VERRIER : « Les plans présentés montrent l'importante évolution entre 2016 et 2018 en matière de d'accessibilité des voiries de la Ville d'Amiens. Nous pouvons remercier les services de voirie du travail conséquent qui a été entrepris. Je rappelle également que nous candidatoons pour la candidature OR de Destination pour Tous, c'est-à-dire tous les handicaps. Nous allons avoir une

visite ministérielle le 12 mars 2019, à laquelle j'invite les administrateurs à se joindre. Ils seront accueillis par Madame FOURÉ l'après-midi. Une forte mobilisation est souhaitée dans le but de soutenir cette candidature. Un audit aura lieu fin avril pour une candidature début mai 2019. Une lettre d'engagement va être adressée très prochainement à l'ensemble des administrateurs, je vous invite à la signer afin de montrer votre soutien pour l'accessibilité universelle. »

Mme GIRARD : « Effectivement, dans les critères de cette candidature figure l'engagement de la population et des acteurs du territoire à soutenir les démarches d'accessibilité de la ville. Nous vous sollicitons donc, vous qui faites partie des forces vives du territoire. Cela se traduit par une lettre d'engagement qui sera à compléter, à signer et à retourner au CCAS. »

Mme BERGER : « Je trouve que le terme ne convient pas tout à fait, je mettrai plutôt Accessibilité pour tous et non pas Destination pour tous. »

Mme VERRIER : « Ce n'est pas nous qui avons choisi les termes. L'idée, c'est universalité, l'accessibilité de la ville à tous quel que soit son âge, son handicap. Pour rappel, nous sommes dans une dynamique de tourisme. »

M. GAY: Est-ce que vous prévoyez des signatures de présidents ou représentants d'associations ? Et pour cette journée du 12 mars, une présence physique est-elle requise ? »

Mme LION-LEC : « Qui sera présent ? Y-aura-t-il des associations ? Comment mobiliser les autres ? Comment se positionne le groupe Amiens Capitale de la Jeunesse dans ce projet ? »

Mme VERRIER : « Les représentants d'associations qui siègent à la commission d'accessibilité également (qui est très mobilisée sur le sujet) sont cordialement invités. J'ai d'ores et déjà les accords de principe de Monsieur GEST, Madame FOURÉ, Monsieur SAVREUX, Madame DEVÈZE, Monsieur PIGOUT, etc... L'idée de cette candidature est de montrer que la ville entière se mobilise pour être accessible à tous. Vous serez invités à assister physiquement à cet événement et à donner votre avis, votre point de vue en fonction de vos propres spécificités ; d'ici deux ou trois jours et vous aurez la programme complet de la journée.»

Mme GIRARD : « Tout le monde va recevoir cette lettre d'engagement et est invité à montrer son soutien. A la précédente candidature, 600 personnes s'étaient mobilisées. »

- **Bilan de la journée des acteurs du social.**

Bilan Journée des Acteurs du Social

Plus de 220 participants

**Présentation du bilan du
Pacte pour le Bien Vivre à
Amiens: 60 actions sur 66
enclenchées**

**Présentation du plan pour
l'inclusion de la jeunesse**



Mme VERRIER : « Un certain nombre d'administrateurs étaient présents lors de cette journée. Il y a eu des présentations, une conférence, des tables rondes. Quelqu'un souhaite-t-il dire un mot à ce sujet ? »

Mme LION-LEC : « La journée dans l'ensemble était intéressante. J'ai été un petit peu déçue par la conférence, les tables rondes étaient enrichissantes, même si à force il devient difficile d'innover et de développer de nouveaux dispositifs. Je souligne cependant mon étonnement quant à la synthèse, je pensais qu'il s'agirait d'une synthèse des ateliers, l'intérêt d'un rassemblement d'acteurs est de mettre en commun et à synthétiser les propositions. Sans cela, il m'a paru que la richesse des réflexions s'évaporait. »

Mme VERRIER : « Effectivement, nous connaissons les limites des rapporteurs, il y aura une synthèse écrite, elle est en cours d'élaboration et pas simple à retranscrire. Cette année nous avons souhaité être plutôt dans une dynamique de speed-dating mais j'entends la remarque. Un débriefing sera fait comme chaque année avec les points forts et les points faibles, une analyse du ressenti des personnes pour en tirer des conclusions constructives et voir comment nous organiserons cela l'année prochaine. »

Mme LION-LEC : « Je félicite le thème choisi qui me paraît être un grand pas en avant vers la jeunesse. Un des temps fort était le logement des jeunes, il y a un gros travail à faire autour de cette thématique. »

Mme HAMADI : « Vous avez signé il y a peu de temps la convention avec l'Etat sur le Logement d'Abord. Pour faciliter l'accès au logement des jeunes, il a été décidé de renforcer les liens avec la mission locale, notamment en ce qui concerne les jeunes qui ont intégré la « garantie jeune ». 28% des jeunes ont un véritable problème de logement. A la direction de l'habitat, un coordinateur a été recruté pour faire

l'articulation avec l'UDAUS (qui va gérer la plateforme). Les organismes sociaux sont mobilisés et jouent le jeu. »

Mme GIRARD : « Pour donner un exemple concret, nous sommes en train de faire un diagnostic sur les domiciliés de moins de 30 ans (environ 200 – 250), nous avons repéré environ une quarantaine de jeunes qui ont des problèmes de logement et à qui nous avons trouvé une solution. L'intérêt d'un plan pour la jeunesse est qu'il soit pratique, concret. Nous commençons petit mais avec tout le sérieux qu'il faut y mettre. Plus généralement, nous comptons aussi vingt autres personnes qui ont bénéficié du Logement d'Abord via le CCAS. Cela fait donc déjà soixante solutions trouvées. Nous effectuons aussi un travail dans l'accompagnement des publics au titre de la domiciliation ou du RSA sur la mission d'accès au logement, notamment avec *La clé de sol*, une nouvelle résidence sociale.»

Mme BERGER : « Des informations intéressantes nous ont été données lors de cette conférence, en ce qui concerne ces jeunes dits « invisibles ». Ils seraient environ un million en France ; neuf jeunes sur dix habitent en dehors des zones urbaines sensibles ; deux sur cinq viennent des milieux plutôt favorisés ; un seul jeune par famille en règle générale ; le travail sur la parentalité ne ferait pas changer les choses, et enfin 80% de ces jeunes invisibles seraient en mesure de s'orienter eux-mêmes pour le peu qu'ils en aient l'opportunité. Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale est intervenu sur le plan pauvreté notamment pour la partie concernée par les jeunes, cependant tout ne m'a pas semblé clair. Quel est le montant de la subvention qui nous est allouée ? Avons-nous un bilan des sorties brutales des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance à 18 ans ? Et que pouvons-nous faire ? »

Mme HAMADI : « Deux départements sur cinq de la région Hauts-de-France ont signé une convention avec l'Etat : le Nord et le Pas de Calais, ces derniers avaient déjà amorcé le travail en amont de par leur plus forte population et les problèmes de taille XXL qu'ils ont déjà pu entrevoir. L'Oise travaille sur ce conventionnement. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme quant à elle attend une lettre de cadrage avec une feuille de route de l'Etat. Si nous souhaitons réellement travailler sur un projet autour de la jeunesse, nous avons tout intérêt à intégrer ce travail avec le Plan jeunesse, puisqu'il y aura une enveloppe dédiée aux collectivités à condition que nous soyons en capacité de faire des propositions nouvelles. »

Mme VERRIER : « En effet, et je pense que nous allons postuler pour bénéficier de cette enveloppe car nous avons des propositions nouvelles à faire dans ce domaine. »

Mme GIRARD : « Nous sommes un des CCAS de France les plus en avance sur la question de l'inclusion de la jeunesse. »

- **Journée « différent comme tout le monde »**

Différent comme tout le monde

2 collèges attendus

200 élèves de cinquième

7 et 8 mars 2019 à l'Espace Dewailly

Une implication forte des associations du monde du handicap



M. DÈCLE : « Différent comme tout le monde est une association, qui a été créée par Jean-Christophe PARISOT, premier Préfet handicapé de France, et qui vise à sensibiliser les élèves de 5^{ème} au handicap en leur faisant faire des ateliers ludiques autour de ce thème, en mobilisant les associations locales. L'association a sollicité la Ville d'Amiens l'année dernière pour la mise en place de ce dispositif. L'évènement sera organisé à l'Espace Dewailly les 7 et 8 mars 2019 autour de quatre ateliers (handicap visuel, auditif, moteur et enfin handicap mental et psychique) avec les collèges Amiral Lejeune et Auguste Janvier. Pour cette année, cela s'est organisé sur deux jours, mais l'objectif sera pour les prochaines années de l'organiser sur une semaine complète, avec plus de collèges. Pour le moment, il n'y a pas de sport envisagé, pour cause de logistique. »

Mme VERRIER : « Si vous souhaitez venir pour y participer bénévolement, vous êtes les bienvenus. »

- **Signature de la convention Saint-Gobain.**

Signature convention Saint-Gobain le 27 Février



Ville d'
Amiens
amiens.fr AMIENS

Mme VERRIER : «Il s'agit du logement témoin adapté en bas de la route de Rouen. La signature de la convention avec l'entreprise Saint-Gobain, le mécène qui nous accompagne et qui a fourni tout le matériel et la pose, a lieu le 27 février prochain. »

- Inauguration du logement témoin adapté et proposition de nom pour le logement témoin adapté.

Inauguration du logement témoin 3 avril 2019 et proposition de nom



Ville d'
Amiens
amiens.fr AMIENS

Mme VERRIER : « L'inauguration du logement témoin se fera le 3 avril 2019. Dans le cadre de la convention avec Saint-Gobain et en échange de l'enveloppe conséquente, nous mettrons les locaux à leur disposition 3 à 4 fois par an maximum, et avec un délai de prévenance, pour que l'entreprise puisse y faire des formations. »

Mme LION-LEC : « Comment cette action s'inscrit-elle dans le plan Grand âge ? »

Mme GIRARD : « Concrètement, malgré le mécénat qui a apporté le nécessaire pour la réalisation des travaux, il est un peu tôt aujourd'hui pour dire comment sera financé à long terme ce logement témoin. Un budget de fonctionnement de 20 000 € est prévu, et nous savons d'ores et déjà que nous aurons des financements autres qui sont en cours de sollicitation avec différents acteurs.

Mme HAMADI : « Nous travaillons sur le futur Programme Local de l'Habitat, qui doit déterminer la création de nouveaux logements ; et en même temps il y a encore beaucoup de logements en état de vétusté sur Amiens, dont certains sont habités par des personnes âgées, qui n'ont pas les moyens de refaire leur logement ou qui ont besoin d'être accompagnés dans les démarches etc... Grâce à ce logement témoin, il me vient l'idée de demander à dégager peut-être des enveloppes pour faciliter les aménagements nécessaires aux personnes âgées qui vivent dans des amiénoises plus du tout adaptées. »

Mme GIRARD : « Et parfois, il ne leur sera pas possible d'adapter réellement leur logement, le but alors sera de leur faire comprendre jusqu'où elles peuvent aménager et à quel moment il faudra faire le choix de déménager. En parler permettra de cheminer, voilà aussi à quoi va servir ce logement témoin.»

Mme VERRIER : « Le nom de « HAPI » est proposé pour ce logement témoin. »

Mme NOMBO-BAYONNE : « Cette démarche est une bonne idée, qui peut être vue en guise de prévention. Beaucoup de personnes âgées aujourd'hui envisagent de rester chez elles. De savoir qu'à Amiens il existe ce type de logement témoin, cela va inciter les personnes à venir voir, et à se renseigner des possibilités ou non en fonction de leur budget. »

3 - Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018. Approbation.

Mme VERRIER : « Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018. Avez-vous des remarques particulières à formuler ? Dans le cas contraire, je vous propose de l'adopter. »

Adopté à l'unanimité

4 - Débat d'orientation budgétaire. Exercice 2019.

Madame VERRIER a commenté le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous :

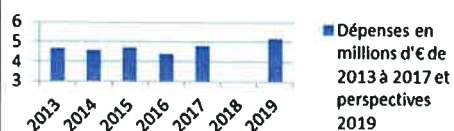
Débat d'orientation budgétaire 2019

Contexte socio économique

- Renforcer l'autonomie des publics en difficulté
- Prévenir la fracture numérique
- Construire une ville universellement accessible
- Adapter l'offre de services sociaux
- Prendre en compte le vieillissement de notre société
- Encourager l'adaptation de l'habitat
- Mettre en œuvre le plan pour l'inclusion des jeunes

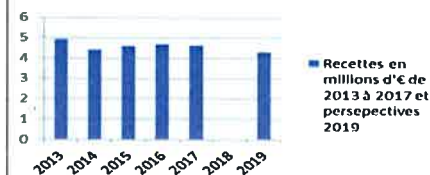
Des dépenses contenues

Dépenses en millions d'€ de 2013 à 2017 et perspectives 2019



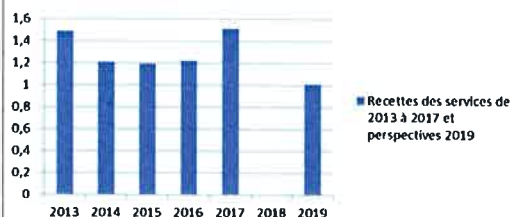
Des recettes dans la continuité

Recettes en millions d'€ de 2013 à 2017 et perspectives 2019



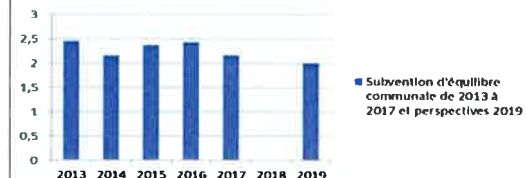
Des recettes de services prudentes

Recettes des services de 2013 à 2017 et perspectives 2019



Une subvention d'équilibre communale en légère baisse

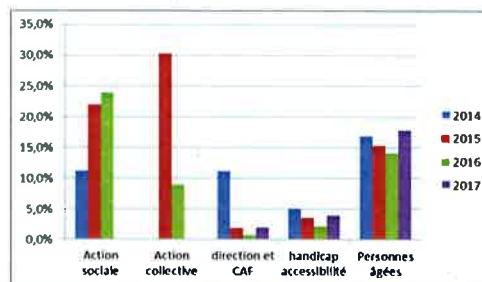
Subvention d'équilibre communale de 2013 à 2017 et perspectives 2019



Évolution de la masse salariale



Un absentéisme fort en 2017 qui tend à diminuer en 2018



Bien être au travail

- De nouveaux locaux
- La réalisation des documents uniques
- Un plan d'action pour améliorer les conditions de travail

Un CCAS engagé dans le développement durable

- l'accessibilité universelle
- La participation des usagers à l'élaboration des dispositifs
- La prévention de l'illectronisme

Les indicateurs d'activité

- 60 actions du pacte sur 66 engagées ou achevées
dont le logement témoin, l'appel au mécénat, la sortie de l'ABS, etc.
- Le déploiement du projet de direction avec le déploiement du FALC, du logiciel portage des repas, les documents uniques, ...

Les activités des services en 2019

- Dépasser les 110 000 repas livrés
- La 3^e édition du salon des seniors
- Le développement des visites à domicile
- La création du dispositif d'accompagnement de la domiciliation
- L'évolution de l'accompagnement du RSA vers le numérique

Le personnel du CCAS

- 46 agents
- 80% de personnel féminin
- Un plan de formation volontariste (6j/agent)
- Un absentéisme qui tend à diminuer en 2018

Les activités des services en 2019

- Le développement d'un jardin de Cocagne
- Le plan pour l'inclusion de la jeunesse
- La poursuite du plan numérique
- La candidature à Destination pour Tous
- La recherche de nouvelles recettes
- La création d'un poste de directeur adjoint
- Mieux communiquer sur les actions du CCAS
- Organiser le congrès de l'UNCCAS

Mme VERRIER : « Ce débat d'orientation budgétaire est une présentation de l'environnement général, l'évolution du contexte économique et local, l'évolution des ressources, la situation du personnel, les engagements en matière de développement durable et les indicateurs d'activités.

En ce qui concerne le contexte socio-économique, nous allons faire référence au portrait de territoire qui a été proposé le 19 mars 2018 avec des enjeux qui sont l'autonomie des publics en difficulté, la fracture numérique, l'accessibilité universelle de la ville, adapter l'offre de services sociaux, prendre en compte le vieillissement de notre société et l'adaptation de l'habitat. Mais nous sommes aussi la ville de plus de 100 000 habitants la plus jeune de France.

En ce qui concerne le budget, il est inscrit dans la continuité de l'année 2018, avec une contrainte supplémentaire choisie, qui est la création d'un poste de directeur adjoint ainsi que le poste de son assistant qui impactera la masse salariale. Tous les projets du Pacte pour le Bien Vivre seront financés par des recettes supplémentaires qui seront recherchées. La subvention d'équilibre est en baisse régulière depuis 2016. Et enfin le logement témoin va être financé par du mécénat. »

Mme GIRARD : « En précision, les prévisions budgétaires de 2019 ne sont pas encore finalisées car nous n'avons pas encore le compte administratif. Chaque année, nous faisons des propositions prudentes, nous prévoyons des dépenses un peu plus élevées que ce que nous devrions faire, et des recettes un peu plus basses, le budget bâti est par conséquent raisonnable. Dans les faits, chaque année nous avons des recettes supplémentaires et des dépenses moins importantes. »

Mme BERGER : « Mais en ce qui concerne les dépenses de personnel, n'y-a-t-il pas aussi la personne qui sera responsable de la maison HAPI ? »

Mme GIRARD : « Cette personne était déjà en poste par détachement en 2018 puisqu'il fallait monter le projet. Pour 2019, seul le directeur adjoint et son assistant compteront comme nouveaux effectifs. »

Mme VERRIER : « En ce qui concerne le personnel, le CCAS comptait 46 agents en fin d'année 2018 (37 femmes et 9 hommes) ; 72,5% des agents ont bénéficié d'une formation en 2018 ; nous avons connu un fort absentéisme en 2017 qui tend à diminuer en 2018 et en 2019 (le fort taux s'explique facilement sur les petits effectifs comme celui du CCAS quand une personne est en longue maladie ou qu'il y a un accident de travail).

En ce qui concerne le bien-être au travail, de nouveaux locaux, la réalisation des documents uniques mais aussi un plan d'action pour améliorer les conditions de travail sont autant d'actions qui vont dans le bon sens.

En ce qui concerne l'engagement politique du CCAS dans le développement durable, il y a, comme dit précédemment, la visite du 12 mars 2019, les efforts de l'inclusion numérique de tous vont être poursuivis avec à la fois l'accessibilité, la participation des usagers et la prévention de l'illectronisme.

Concernant les indicateurs d'activités, je rappelle donc les 60 actions engagées ou achevées sur 66 avec notamment la construction du logement témoin adapté, le développement du réseau de visiteurs à domicile, le renforcement de l'activité écoute senior, la recherche de nouveaux financements, tout ce qui concerne l'accessibilité et le handicap, les nouveaux outils de technologie moderne à destination des Amiénois, une résidence sociale qui vient d'ouvrir *La clé de Sol*, et une analyse des besoins sociaux que nous appelons le portrait de territoire. »

Mme DELOISON : « Que signifie l'évolution de l'accompagnement du RSA vers le numérique ? »

Mme GIRARD : « Le conseil départemental a dématérialisé le diagnostic socio-professionnel, une partie de la mission d'accompagnement du RSA sera supprimée, en remplacement, nous aurons un travail à faire sur le repérage du niveau numérique du public avec un questionnaire. »

Mme DELOISON : « Cette évolution vers le tout numérique me paraît très compliquée pour certaines personnes. »

Mme VERRIER : « En ce qui concerne les activités des services en 2019, la 3^{ème} édition du salon des seniors se fera les 6 et 7 novembre 2019. Adapter les moyens humains du CCAS aux ambitions du Pacte, dépasser les 110 000 repas livrés, développer les visites à domicile, veiller à la sécurité juridique et matérielle du CCAS (préconisations de la Chambre Régionale des Comptes), et organiser le congrès de l'UNCCAS, qui aura lieu les 3 et 4 octobre 2019, sont les objectifs de l'année. Quelqu'un souhaite-t-il échanger sur l'un de ces sujets puisque c'est l'objet de ce débat d'orientation budgétaire ? »

Mme BERGER : « En ce qui concerne le projet de simplification des démarches administratives, serait-il possible d'avoir des documents uniques CAF/Mairie à remplir ? Sur la participation des usagers, il serait intéressant d'avoir au conseil d'administration des bénéficiaires des aides facultatives, cela s'est déjà fait à Reims. Et enfin une priorité est affichée sur la jeunesse et nous pouvons nous en réjouir, mais quelles sont les actions concrètes ? Aurons-nous un budget spécialement dédié à ces actions ? »

Mme VERRIER : « Ce n'est pas habituel. Ce qui est important, c'est de bénéficier de l'expertise des usagers par rapport à toute cette dématérialisation. Il ne suffit pas de faire du FALC, il faut aider aux démarches dématérialisées. En ce qui concerne la jeunesse, les actions sont concentrées sur la domiciliation des jeunes, les aides facultatives etc... Dans le cadre du Plan pauvreté, si nous arrivons à être bénéficiaire, alors oui il y aura un budget dédié à cela ; autrement, le budget du social est global et essentiel, il faut s'estimer heureux, dans un contexte financier comme celui que traversent les collectivités, que ce budget ne soit pas diminué. »

Mme GIRARD : « En ce qui concerne la participation des usagers, il y a déjà quelques dispositifs pour lesquels ils participent comme le portage des repas, la préparation de Destination pour tous, la simplification du dispositif de domiciliation se fait aussi avec les associations et le public. Sur la question du plan pour l'inclusion de la jeunesse, ce n'est généralement pas le budget qui pose problème mais plutôt la coordination,

l'adaptation de la gouvernance et l'optimisation. Pour exemple, accueillir des stagiaires dans la collectivité ne coûte pas plus cher, mais c'est un engagement de les recevoir et de les accueillir dans de bonnes conditions. L'action refondre la domiciliation est faite en partenariat avec la DRJSCS des Hauts-de-France et celle d'Auvergne Rhône-Alpes, ce qui fait que tous les prestataires, informaticiens et designers qui vont travailler sur ce projet sont payés par l'Etat. Il est important de créer ce type d'alliances, un réseau de partenariats, pour optimiser les budgets et se donner le champ libre pour de nouvelles actions. Cette méthode aura certainement ses limites un jour, mais elle permet de bien avancer sur les projets. »

Mme LION-LEC : « Sur la question de la jeunesse lors de la journée des Acteurs du social, le plan annoncé parlait du logement, de l'emploi, de l'illettrisme et de la santé. En ce qui concerne l'emploi, nous avons la Mission Locale, le Pacte pour l'emploi et l'innovation ; mais comment avançons-nous concrètement du côté du CCAS sur cette question ? »

Mme VERRIER : « Les clauses sociales sont un des leviers au niveau de l'emploi, notamment avec des chantiers qui vont être mis en place pour que les jeunes aient le pied à l'étrier. Le stage est également le premier pas vers l'emploi, ou un emploi précaire d'intérim mais qui donnera de l'expérience à la personne. Je continue de militer pour les clauses sociales ; même si cela n'est pas simple à mettre en place, j'aimerais accueillir des emplois civiques au sein du CCAS. Au niveau de la santé, nous accueillons une trentaine de jeunes étudiants en médecine, pharmacie, kinésithérapie etc. dans le cadre de leur stage, et ces derniers vont participer aux actions en faveur de la santé des jeunes. »

Mme LION-LEC : « Je souhaiterais qu'un point soit fait sur les clauses sociales. »

Mme GIRARD : « J'entends la demande qui est d'avoir une vision plus détaillée et plus claire, quel est le type d'emplois, comment etc., je vais regarder s'il est possible de vous donner ces éléments. En attendant, comme information, je n'ai que celle-ci : 92 000 heures d'insertion, soit 57 ETP. »

Mme LE-CLERCQ : « Evidemment les clauses sociales sont incluses dans les appels d'offres, mais il serait intéressant, ce serait de vérifier si les entreprises jouent le jeu, savoir qui est pris, et dans quelles conditions. »

Mme VERRIER : « Nous pouvons donc convenir que nous avons débattu sur ces orientations budgétaires et que la délibération est adoptée à l'unanimité. »

Adopté à l'unanimité

**5 - Partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de l'inclusion numérique avec ENEDIS.
Convention.**

Mme VERRIER : « A l'occasion du renouvellement du contrat de concession pour la distribution d'électricité entre la Ville et ENEDIS, le CCAS d'Amiens et ENEDIS souhaitent conventionner pour favoriser l'information à l'accès à l'énergie.

ENEDIS et le CCAS d'Amiens ont en effet pour ambition de s'investir ensemble dans la transition énergétique et de lutter contre la précarité énergétique tout en favorisant l'inclusion numérique, en créant un partenariat autour de la réalisation d'actions de formation, d'information, et de communication à destination du public Amiénois pour prévenir la précarité énergétique, et rendre l'information universellement accessible en intégrant les nouvelles technologies de l'information (NTIC) et l'innovation sociale. La convention prévoit notamment la réalisation de supports de communication Facile à Lire et à Comprendre, la formation des personnels de l'action sociale d'Amiens à la prévention énergétique, la promotion de gestes éco-citoyens, la contribution à l'animation du logement témoin adapté sur le volet « bon usage de l'énergie », la création du CCAS connecté, démonstrateur d'inclusion numérique et sociale qui sera présenté à l'occasion du congrès de l'UNCCAS en octobre 2019 à Amiens, et la mise en place de diagnostics sociotechniques en amont du paiement d'une aide facultative liée à l'énergie par le CCAS. Il y aura donc un soutien financier de la part d'ENEDIS. Aussi je vous propose d'approuver la convention de partenariat proposée et de m'autoriser à la signer. »

M. LACOUR : « Quelle est la durée prévue pour cette convention ? Car l'enjeu est de taille. »

Mme VERRIER : « Elle est prévue pour 1 an et s'achève le 31 décembre 2019, et il n'est pas prévu de renouvellement tacite, ce qui veut dire que ce sera à nous de le demander si nous le souhaitons. »

Mme VERRIER : « Je mets au vote ce point. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? »

Adopté à l'unanimité

6 - Questions diverses.

Mme BERGER : « Je souhaite alerter sur des problèmes de domiciliation. Lorsque des personnes demandeuses d'asile seraient domiciliées au CCAS, la Préfecture ne tiendrait pas compte de cette domiciliation. Pouvons-nous vérifier l'information ? »

Mme GIRARD : « Pouvez-vous me transmettre les éléments (coordonnées des personnes) pour que je puisse vérifier avec la Préfecture ? Tout dépend de la nature du besoin, un domicile administratif n'est pas un toit. »

Mme LION-LEC : « Pourrions-nous faire un point sur l'hébergement d'urgence ? Il fait encore froid en cette période. Avons-nous des éléments chiffrés ? »

Mme GIRARD : « Nous n'avons pas de chiffres récents à communiquer, ils nous sont donnés en fin de période. Cependant nous avons des informations régulières qui nous parviennent, comme l'arrivée de Georgiens récemment. Nous suivons cela, s'il

y a une difficulté nous serons alertés, mais c'est l'Etat qui a la compétence, qui finance l'UDAUS et qui centralise les informations. Les champs d'actions sont bien définis à Amiens. »

Mme LION-LEC : « Un centre dentaire ouvre au centre-ville d'Amiens. Selon moi, il est indispensable car il y a encore un grand déficit. »

Mme VERRIER : « Effectivement et nous pouvons nous en réjouir, il était attendu. Ce centre envisage d'avoir jusqu'à 9 dentistes.

Il me reste une question diverse à vous proposer. Lors du dernier conseil d'administration, nous avons évoqué l'appel de l'UNCCAS au niveau des CCAS pour y participer. L'UNCCAS propose de venir animer une réunion débat sur Amiens le lundi matin 18 février 2019, sur le thème des femmes et des familles précaires monoparentales. La réunion aurait lieu salle Lucie Aubrac à Dewailly. Le délai est très court. Nous sommes invités à y aller mais les représentants de l'UNCCAS attendent bien-entendu des femmes dans ces situations pour échanger sur ces problématiques. »

Mme BERGER : « En commission d'aides facultatives, j'ai eu connaissance de 1 200 dossiers, et la synthèse que j'en ai faite est la suivante : 28,6% de premières demandes depuis plus de 2 ans, c'est le signe que ça ne va pas ; 21% sont des femmes seules avec enfants, 13% sont des femmes seules sans enfant, et 22% d'hommes seuls. Le constat est inquiétant. »

Mme VERRIER : « Je pense qu'il faut pondérer un peu, nous avons fait beaucoup d'efforts au niveau du personnel pour diffuser l'information des aides, est-ce que ce ne serait pas cette démarche qui fait que le nombre de premières demandes a augmenté ? Les chiffres restent inquiétants, mais une partie de l'augmentation des demandes s'explique peut-être. »

Madame VERRIER a levé la séance à 19h43 et a donné rendez-vous aux administrateurs le lundi 25 mars 2019, en salle de l'Horloge de l'Hôtel de Ville d'Amiens à 17h30.

La vice-présidente



Annie VERRIER